LES AIDES AU LOGEMENT

La caisse d'allocations familiales

» www.caf.fr

En tant qu'étudiant, si vous êtes locataire et titulaire d'un bail, ou si vous résidez en foyer ou résidence universitaire, vous êtes éligible aux aides au logement de la CAF (allocation de logement à caractère social – ALS, allocation de logement à caractère familial – ALF, aide personnalisée au logement – APL).

À partir du 1er juillet 2026, les conditions d'accès aux aides personnelles au logement (aide personnalisée au logement, allocation de logement social ou familial) évoluent pour les étudiants titulaires d'un visa long séjour ou d'un titre de séjour portant la mention « poursuite d'études ».

L'aide à l'accès au logement : Loca-Pass

» www.locapass.fr

Loca-Pass® vous avance gratuitement votre dépôt de garantie, que vous soyez en logement social ou privé (prêt sans intérêt dans la limite de 500 euros). Le dispositif peut

se porter garant/caution de votre logement social (garantie de paiement jusqu'à 9 mensualités). **Attention offre limitée aux logements du parc social.**

La garantie universelle des risques locatifs

» www.grl.fr

Ce contrat d'assurance unique couvre les propriétaires privés contre les risques d' impayés et prend, notamment, en charge les jeunes et les étudiants boursiers

Dispositif Visale (ex Clé - Caution Locative Etudiante Lokaviz)

» www.visale.fr

Le dispositif Visale remplace la Clé du Crous ou Caution Locative Étudiante. Ce changement a été effectué pour simplifier cette aide anciennement dispensé par le Crous et reprise par Action Logement. Il s'agit de la même aide, ce système de cautionnement gratuit à destination des étudiants est à demandé sur la plateforme Visale avant la signature du contrat de bail dont vous trouverez de l'aide à la rédaction sur bailpdf. Cette aide se portera donc gratuitement garant pour votre logement pour une durée de 3 ans.

MOBILI-JEUNE

» www.actionlogement.fr

L'AIDE MOBILI-JEUNE® est une aide au logement prenant en charge une partie du loyer des jeunes de moins de 30 ans, alternants d'une entreprise du secteur privé non agricole.